



Prêt cautionnaire à la banque

Par **daphy**, le **28/10/2008** à **09:52**

Bonjour Maître,

En 2001, j'avais une entreprise de publicité en co-gérance et nous avons contracté un prêt pour le matériel à la BNP (nous étions cautionnaires toutes les 2). En 2002, j'ai vendu mes parts. Mon successeur n'a pas repris la caution du prêt malgré les papiers effectués à la banque en temps et en heure. La banque a omis de les lui faire signer. (Elle est donc en faute, mais la hiérarchie n'a jamais voulu l'admettre sauf le chef de la banque annexe) je suis passée au tribunal ou j'ai forcément perdu. En 2003, la société a mis la clé sous la porte (je n'en faisais déjà plus partie) mais depuis mon départ, je rembourse toujours ce prêt. A l'époque, j'étais divorcé, un enfant et smicard. Je réglais 15€, par mois et la dette était d'environ 10000€.

J'ai toujours payé et aujourd'hui, la banque trouve que le remboursement est trop lent et me demande de rembourser plus, me réclame ma nouvelle situation. Effectivement, je me suis pacée depuis, mon nouveau mari gagne bien sa vie, mais je suis toujours au chômage malgré de nombreux CDD. Ils veulent bien sur, que je leur envoie mes feuilles de paie, mes contrats de CDD et feuille d'impôt. Je n'ai rien à cacher sauf que si j'envoie ma feuille d'impôt, elle est mutuelle désormais avec mon nouveau compagnon depuis 2006. Je désirerai savoir si je suis obligée de leur envoyer, car aujourd'hui je suis en couple, mais nous avons chacun nos comptes et je gagne moins que le smic. Je leur ai envoyé un 1er courrier que je voulais bien payer mais que mon salaire n'était pas bien élevé, donc au lieu de régler 15€, je passais à 25€ par mois, de plus je ne veux pas que mon compagnon paie à ma place, car il n'a rien à voir avec cette période.

Merci de votre réponse.

Très cordialement

Delphine

Par **juri15**, le **28/10/2008** à **10:15**

Dans votre situation, rien ne vous oblige à envoyer à la banque votre avis d'imposition.
Votre dette vous est propre, votre compagnon n'est bien sûr pas tenu de régler quoi que ce soit.

Votre problème tient plutôt à l'augmentation des intérêts : en effet, en payant juste 15 euros par mois, vous ne couvrez même pas les intérêts générés par la somme de départ, sans compter les frais.

Vous risquez donc de continuer à payer jusqu'à la fin de vos jours si vous continuez à ce rythme.

Votre solution passerait certainement par une négociation avec la banque pour régler un montant forfaitaire une bonne fois pour toutes.

Cordialement,
Juri15

Par **daphy**, le **28/10/2008** à **10:23**

pour juri 15
Merci 1000 fois de votre rapidité
Daphy